

AES – 17 juin 2026

La justice face à la loi du plus fort

Séance de clôture du cycle 2025-2026

Introduction à la séance

par Marie-Joëlle Guillaume, présidente de l'AES

Chers confrères et consœurs,

Chers amis,

Lorsque notre Académie a conçu le thème de cette séance, *La justice face à la loi du plus fort*, pour conclure nos travaux sur la question *Qu'est-ce qu'une société juste ?* nous n'imaginions pas que cette soirée se tiendrait sous le coup de la grâce d'une encyclique pontificale hors du commun, tout juste sortie des presses du Vatican et publiée en France ! Or *Magnifica Humanitas*, *Magnifique Humanité*, conçue par le pape Léon XIV pour célébrer le 135^e anniversaire de *Rerum Novarum*, donne à la Doctrine sociale de l'Eglise un relief et une capacité d'influer sur l'avenir du monde à la mesure de son audace. Une double audace. D'abord celle de rappeler, comme aucun pape ne l'avait encore fait, toutes les étapes de la constitution d'un « patrimoine de sagesse » [...], « *corpus* vivant de vérités qui préserve et interprète la vocation de l'humanité à une vie pleine et juste »¹. Nous les connaissons bien, ces encycliques. Mais en rappelant avec force la marche de l'Eglise, qui assume dans l'alliance entre Foi et raison son rôle de « Mère et maîtresse de vérité » ; en énonçant à nouveau les principes de sa Doctrine sociale, fondés sur l'infinie dignité de tout être humain, image du Dieu trinitaire ; en magnifiant enfin le développement humain intégral que vise cette Doctrine, la synthèse historique du pape Léon XIV renvoie notre humanité à ce qu'elle est en vérité : un trésor infiniment précieux.

Et puis il y a l'autre audace, celle qui justifie la comparaison avec *Rerum Novarum*, celle, aussi, qu'aucun chef religieux ni aucun chef d'Etat n'a eue jusqu'à présent : prendre à bras-le-corps la

¹ MAGNIFICA HUMANITAS, § 3.

question brûlante de l'intelligence artificielle qui est le grand défi de notre temps, non pour encenser ou pour maudire l'IA, non pour considérer ses performances comme inéluctables quels qu'en soient les buts, mais pour la soumettre à la seule question qui vaille : celle du « discernement moral et social » à lui appliquer, *en amont* de ses développements - un discernement, je cite, « qui préserve le primat de la personne, afin que ce soit toujours l'intelligence humaine, avec sa conscience et sa liberté, qui guide les innovations techniques et en établisse avec responsabilité l'usage et les limites »². La maîtrise et le courage avec lesquels Léon XIV traite les questions qui découlent de cet impératif est un grand motif d'espérance pour tous les hommes de bonne volonté.

L'AES aura à cœur de travailler à partir de cette réflexion très pointue. Car les pistes tracées sont riches, et face au choix qui s'offre à l'humanité d'aujourd'hui, « ériger une nouvelle tour de Babel ou bâtir la cité où Dieu et l'humanité habitent ensemble », notre Académie veut mettre ses forces au service de la Cité de Dieu ! Pour ce soir je note que *Magnifica Humanitas* insiste sur l'Incarnation, sur le visage du Christ comme véritable horizon du dépassement de l'homme, et sur la justice à rendre d'abord aux plus pauvres. En outre, les six principes de la Doctrine sociale rappelés par Léon XIV - le bien commun, la destination universelle des biens, la subsidiarité, la solidarité, la justice sociale - ont tous un rapport avec le juste.

Or nous nous sommes précisément demandé cette année : « *Qu'est-ce qu'une société juste ?* ». Les Annales paraîtront dans quelques mois aux éditions du Bien Commun, et vous pouvez déjà consulter sur notre site internet plusieurs comptes rendus de séances. Je me contenterai donc d'évoquer ici en quelques mots les thèmes successifs de nos travaux.

Nous avons commencé, le 16 octobre 2025, par une réflexion sur les fondements du droit. L'état déplorable de notre société n'est pas sans lien avec la crise existentielle que traverse aujourd'hui le droit. Sous le titre *Une société juste, de quel droit ?* notre amie **Aude Mirkovic**, juriste, maître de conférences en droit privé, présidente de Juristes pour l'enfance et membre de l'AES, nous a montré en quoi le positivisme juridique est à l'origine de cette crise, et nous a proposé le droit naturel, qui a marqué notre histoire, comme ressource à redécouvrir et à mobiliser pour rendre à la justice sa finalité au service du bien commun. Le 13 novembre 2025, avec **Pierre Manent**, philosophe, politologue, membre de l'Académie catholique de France, et sous le titre *L'Etat, le droit et le bien commun*, nous avons abordé une autre crise, politique celle-là. Le régime politique dans lequel nous vivons depuis plus de deux siècles repose sur l'alliance de deux principes, le principe

² MAGNIFICA HUMANITAS, § 97.

des droits humains garantis par l'État de droit, et le principe républicain, la communauté des citoyens se gouvernant elle-même par le moyen de la représentation nationale. Or cette alliance a été rompue, le principe des droits s'émancipant du principe républicain dont il a dévoré peu à peu la légitimité. Comment désormais nous gouverner nous-mêmes ? Les pistes tracées, tant par l'orateur qu'au cours des échanges, vous passionneront sans doute à la lecture.

Les trois séances suivantes ont été consacrées à la justice sociale et sa promotion, avec la communication de **Pierre de Lauzun**, essayiste, ancien haut-fonctionnaire et banquier, membre de l'AES, le 11 décembre 2025, sur le thème *Qu'est-ce qu'une économie juste ?* ; celle, en duo, le 15 janvier 2026, d'**Etienne Hirschauer**, directeur général d'Ecodair, entreprise sociale et solidaire et de **Joseph Thouvenel**, vice-président du Centre européen des travailleurs, membre de l'AES, sur le thème *Entreprise et justice sociale* ; enfin celle, le 12 février, de **Marie-Christine Lepetit**, haut fonctionnaire, sur le thème *Qu'est-ce qu'une fiscalité juste ?* On retiendra ici qu'une économie juste n'est pas une économie égalitaire, mais une économie qui rend à chacun son dû, sous les deux espèces de la justice commutative et de la justice distributive, mais aussi selon la justice générale, quand chacun trouve une place correspondant à ses talents et à sa contribution. Quant à l'entreprise, trop souvent présentée comme opposée à la justice sociale, c'est d'abord une communauté humaine où sont appelés à collaborer travailleurs, actionnaires et dirigeants. Les entreprises sociales et solidaires, qui relèvent le défi d'accueillir des personnes fragiles tout en restant dans un domaine marchand compétitif, donnent à la justice sociale dans et par l'entreprise un élan particulier ; mais elles se situent dans la droite ligne de la vocation générale de l'entreprise, dont la première contribution à la justice sociale est de donner du travail à ses membres.

Il était important d'aborder ensuite la question des liens entre justice et conscience. Ce fut l'objet des trois dernières séances de l'année. Le jeudi 12 mars **Jean-Frédéric Poisson**, docteur en philosophie, ancien député, président du Parti chrétien-démocrate (VIA/PCD), a évoqué sous le titre *Lois sociétales : la conscience du législateur et le service du bien commun* les dilemmes auxquels les élus ont à faire face : entre prudence et conscience, faut-il choisir ? Loin de se laisser enfermer dans l'opposition biaisée entre éthique de conviction et éthique de responsabilité, l'orateur a montré, exemples concrets et mécanique parlementaire à l'appui, comment la liberté de conscience du législateur est appelée à s'exercer en plénitude pour le bien commun. Le 16 avril **Jean-Baptiste Parlos**, premier président de la Cour d'Appel de Rennes, sous le titre *Droit et justice : la conscience du juge*, a exposé comment, à travers les évolutions de l'institution judiciaire, l'office du juge s'est développé dans des espaces nouveaux, qui sollicitent plus particulièrement sa conscience. Il a

suscité beaucoup de questions. Enfin le 25 mai le **père Olivier Artus**, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris et ancien membre de la Commission biblique pontificale, a mis un point d'orgue à nos travaux d'année par une savante leçon sur *La contribution des Traditions de l'Ancien Israël à la compréhension de l'idée de "justice"*. On retiendra le détachement progressif du peuple hébreu de la "Common law" du Proche-Orient ancien en matière de justice sociale, grâce à l'éducation reçue de Yawhé, et pour nous chrétiens l'héritage dans le Christ de la Loi non pas abolie, mais accomplie.

Alors maintenant, pourquoi avoir souhaité donner à cette séance de clôture une allure combative, sous ce titre de *La justice face à la loi du plus fort* ? Et pourquoi avoir choisi d'unir dans une même soirée deux thèmes aussi différents l'un de l'autre ? La raison est simple : ils ont un point commun, la mise en œuvre et en perspective du caractère prophétique de la Doctrine sociale de l'Eglise, particulièrement dans les situations où la dignité humaine est bafouée ou simplement méconnue. Quand, sous une forme ou une autre, la loi du plus fort, la « culture du pouvoir » - pour reprendre les mots de Léon XIV à propos de la guerre, mais aussi au sujet d'un prétendu réalisme politique qui ne veut pas voir les pauvres, les victimes, les mal-aimés de la société - donc [quand la culture du pouvoir] prétend l'emporter, des attitudes chrétiennes, des réflexions chrétiennes montrent qu'un chemin de justice, de vérité et d'amour est possible. Parfois au cœur de la tragédie (**J. Chaunu**) ; mais parfois aussi, simplement, dans l'anticipation politique et sociale du meilleur (**A. Pabst**).

C'est l'objet de notre soirée.

Une société juste au cœur de l'injuste : L'aumônerie missionnaire du S.T.O. en 1943

Présentation de Jean Chaunu
par Marie-Joëlle Guillaume, président de l'AES

Notre premier orateur de ce soir est **Jean Chaunu**, professeur au collège Stanislas, établissement bien connu de beaucoup d'entre nous, mais dont il importe de savoir qu'il compte un de ses anciens élèves, frère Gérard Cendrier, parmi les cinquante martyrs dont il va être question.

Jean Chaunu, qui est membre de notre Académie, est Docteur en histoire. Ses travaux portent sur l'histoire religieuse contemporaine. Il a publié René de Naurois *Aumônier de la France libre*, chez Perrin en 2004 ; *Christianisme et totalitarisme en France (1930-1940)* chez F.X. de Guibert en 2007. Il a participé au *Dictionnaire de la France libre*, publié chez Robert Laffont en 2010. Et surtout, Jean Chaunu a été membre de la commission historique pour la béatification des 50 martyrs du STO de 2008 à 2017. Il collabore actuellement avec les membres de la commission de béatification, Michel Pierre Chelini et Sylvie Bernay, à la publication prochaine d'un ouvrage sur les martyrs du STO.